




# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur de produit</b>	<b>FerroVer Iron Reagent</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pas disponible
<b>Usage recommandé</b>	Réactifs pour les tests
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Fabricant</b>	Pro Products LLC 7201 Engle Road Fort Wayne, IN 46804-5875 US Téléphone 260-483-2519 Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)
<b>Fournisseur</b>	Voir ci-dessus

## 2. Identification des risques

<b>Dangers physiques</b>	Dangers physiques non classifiés ailleurs	Catégorie 1
<b>Dangers pour la santé</b>	Toxicité aiguë, voie orale	Catégorie 4
	Toxicité aiguë, par inhalation	Catégorie 4
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	
<b>Risques défini pour SIMDUT 2015</b>	Non classé	
<b>Éléments d'étiquetage</b>		

**Mention d'avertissement**

Danger

**Mention de danger**

Nocif en cas d'ingestion. Nocif en cas d'inhalation. Provoque de graves lésions des yeux.

**Conseil de prudence**

**Prévention**

Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer de la poussière. Porter une protection oculaire/ faciale.

**Intervention**

EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal.

**Stockage**

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous clef.

**Élimination**

Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)**

**SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)**

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

**Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)**

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

**Renseignements supplémentaires**

Aucune.

### 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

#### Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
1,10-phenanthroline, Mono(4-methylbenzenesulfonate)		92798-16-8	1 - 5*
Dithionite de sodium		7775-14-6	15 - 40*
Métabisulfite de sodium		7681-57-4	30 - 60*

**Remarques sur la composition** GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

\*CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
<b>Peau</b>	Éliminer le plus possible de poudre. Rincer à grande eau. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
<b>Yeux</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
<b>Ingestion</b>	EN CAS D'INGESTION : Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal. Rincer la bouche.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être différés.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. En cas d'accident ou de malaise, demander immédiatement un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Conserver à l'écart de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de protection à l'épreuve des éclaboussures de produits chimiques. Tenir hors de la portée des enfants.

### 5. Mesures de lutte contre le feu

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	L'eau peut être inefficace.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome.
<b>Lutte contre l'incendie / instructions</b>	En cas d'incendie, refroidir les citernes avec une pulvérisation d'eau. Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Peut réagir violemment avec l'eau.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes de soufre.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir à l'écart des zones basses. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Tenir au frais. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Éviter de respirer de la poussière. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Éviter une exposition prolongée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Tenir le récipient bien fermé.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le conteneur au sec.

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

### Limites d'exposition

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)	MPT	5 mg/m3

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)	MPT	5 mg/m3

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)	MPT	5 mg/m3

#### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)	MPT	5 mg/m3

#### Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)	MPT	5 mg/m3

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)	MPT	5 mg/m3

#### États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)	MPT	5 mg/m3

### Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.
<b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b>	
<b>Protection du visage/des yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.
<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.
<b>Autre</b>	Porter un équipement de protection contre les produits chimiques qui est plus particulièrement recommandé par le fabricant. Conformément aux directives de votre employeur.
<b>Protection respiratoire</b>	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).
<b>Dangers thermiques</b>	Sans objet.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

---

<b>Aspect</b>	Cristaux
<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	Cristaux
<b>Couleur</b>	Blanc à Jaune
<b>Odeur</b>	sulfur
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	5.3 (5% solution)
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	> 400 °C (> 752 °F)
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Pas disponible.
<b>Point d'écoulement</b>	Pas disponible.
<b>Densité</b>	2.21 (L'eau = 1)
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Log Kow ~ -2.31
<b>Point d'éclair</b>	Pas disponible.
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité relative</b>	Pas disponible.
<b>Solubilité</b>	> 1000 mg/L à 25 °C
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible.

<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	Pas disponible.
<b>Autres informations</b>	Corrosion des métaux: Steel Corrosion Rate: 2.06 mm/yr / 0.08 in/yr Aluminum Corrosion Rate: 0.25 mm/yr / 0.01 in/yr

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants. Réagit vigoureusement avec des acides. Réagit vigoureusement avec des matières alcalines.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Stabilité chimique</b>	Instabilité causée par l'humidité, la chaleur, les sources d'ignition. Instabilité causée par une température élevée. Instabilité causée par une exposition à la lumière.
<b>Conditions à éviter</b>	Exposition à la lumière. Peut libérer des gaz dangereux sous l'effet de la chaleur. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Agents comburants forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes de soufre. Oxydes de sodium.

## 11. Données toxicologiques

<b>Voies d'exposition</b>	Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
<b>Renseignements sur les voies d'exposition probables</b>	
<b>Ingestion</b>	Nocif en cas d'ingestion.
<b>Inhalation</b>	Nocif en cas d'inhalation.
<b>Peau</b>	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.
<b>Yeux</b>	Provoque de graves lésions des yeux.
<b>Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Nocif en cas d'ingestion. Nocif en cas d'inhalation.

<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
1,10-phenanthroline, Mono(4-methylbenzenesulfonate) (CAS 92798-16-8)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
Dithionite de sodium (CAS 7775-14-6)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 22 mg/L, 4 heures, ECHA > 5.5 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50 Ra	t	2500 mg/kg, ECHA
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50 coba	ye	> 1000 mg/kg, CSST
	Rat	> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 22 mg/L, 4 heures, ECHA > 5.5 mg/L, 4 heures, ECHA

<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
<i>Orale</i> DL50 mo	utons	2515 mg/kg, HSDB 2.5 g/kg, HSDB
	Rat	3200 mg/kg, ECHA 1630 mg/kg, ECHA 1540 mg/kg, ECHA 1420 mg/kg, ECHA 1131 mg/kg, BASF AG Ludwigshafen [iuclid 2000]
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque de graves lésions des yeux.	
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant</b>		
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)	Irritant	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Non classé.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
<b>Mutagénicité</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.	
<b>Cancérogénicité</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.	
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>		
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)	Volume 54 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
<b>ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)</b>		
Non inscrit.		
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.	
<b>Tératogénicité</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.	
<b>Danger par aspiration</b>	Pas disponible.	
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.	

---

## 12. Données écologiques

---

<b>Écotoxicité</b>	Voir ci-dessous		
<b>Données écotoxicologiques</b>			
<b>Composants</b>		<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
Dithionite de sodium (CAS 7775-14-6)			
Algues	IC50	Algues	120 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	98 mg/L, 48 heures
Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)			
Algues	IC50	Algues	48 mg/L, 72 heures

<b>Persistance et dégradation</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Mobilité générale</b>	Pas disponible.
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

---

### 13. Données sur l'élimination

---

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Consulter les autorités avant l'élimination. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

---

### 14. Informations relatives au transport

---

<b>Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:</b>	Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
<b>Ministère des Transports des États Unis. (DOT)</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
<b>Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

---

### 15. Informations sur la réglementation

---

<b>Règlements fédéraux canadiens</b>	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
<b>Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)</b>	Non inscrit.
<b>Gaz à effet de serre</b>	Non inscrit.
<b>Règlements sur les précurseurs</b>	Non réglementé.
<b>SIMDUT 2015 exemptions</b>	Sans objet
<b>Règlementations Fédérales des États-Unis</b>	Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.
<b>TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)</b>	Non réglementé.
<b>CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):</b>	Non inscrit.
<b>ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)</b>	Non inscrit.
<b>Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)</b>	
<b>Catégories de danger</b>	Danger immédiat - Oui Risque différé - Non Danger d'incendie - Non Danger lié à la pression - Non Danger de réactivité - Oui
<b>SARA 302 Substance très dangereuse</b>	Non
<b>SARA 311/312 Produit chimique dangereux</b>	Non

**SARA 313 (déclaration au TRI)**

Non réglementé.

**Autres règlements fédéraux****Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Non réglementé.

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Non réglementé.

**États-Unis - Réglementation des états****US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance**

Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4) Inscrit.

**US - Minnesota Haz Subs: Listed substance**

Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4) Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée**

Dithionite de sodium (CAS 7775-14-6)

Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)

**US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée**

Dithionite de sodium (CAS 7775-14-6) Inscrit.

Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4) Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

Dithionite de sodium (CAS 7775-14-6)

Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)

**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)**

Non réglementé.

**États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie**

Dithionite de sodium (CAS 7775-14-6)

Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

Dithionite de sodium (CAS 7775-14-6)

Métabisulfite de sodium (CAS 7681-57-4)

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

Proposition 65 de la Californie (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 - Loi sur l'eau potable et les substances toxiques) : Ce produit n'est pas connu pour contenir un produit chimique actuellement inscrit comme cancérigène ou agent toxique pour la reproduction.

**Inventaires**

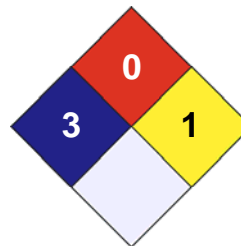
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

**16. Autres informations**

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 3
Inflammabilité	0
Danger physique	1
Protection individuelle	X

**Clause d'exonération de responsabilité**

Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique ont été préparés à partir de sources que nous croyons exactes et fiables du point de vue technique. Nous avons tout mis en oeuvre pour divulguer tous les renseignements sur les dangers. Cependant, dans certains cas, les renseignements ne sont pas disponibles et nous l'avons indiqué. Les conditions d'utilisation du produit étant hors du contrôle du fournisseur, autres risques, niveaux d'exposition et considérations concernant l'élimination pourraient être applicables. C'est donc de la responsabilité de l'utilisateur lire et comprendre l'étiquette du produit et le présent document avant d'utiliser le produit. Ne pas utiliser le produit à des fins autres que celles indiquées à la Section 1.

**Date de publication**

11-Juin-2018

**Version n°**

01



**Date en vigueur**  
**Préparée par**  
**Autres informations**

11-Juin-2018

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.